



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : ÉLECTROFUGE 200 - ND
Ref.Nr.: BDS001129_2_20130705

Date de création/révision 05.07.13 Version : 2.0
Remplace : BDS001129_20120117

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ÉLECTROFUGE 200 - ND
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits anti-corrosion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SILITECH AG
Worbstr. 173
CH - 3073 GÜMLIGEN

Tel.: + 41(0)31 398 50 70
Fax.: 41(0)31 398 50 80
E-mail : INFO@SILITECH.CH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	ÉLECTROFUGE 200 - ND	Date de création/révision :	05.07.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS001129_2_20130705	Remplace :	BDS001129_20120117

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable.
Santé:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles ?Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres dangers :	Aucun(e)

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Physique:	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Environnement:	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit:	Contient: des hydrocarbures butanone; méthyléthylcétone acétate d'éthyle
Pictogramme(s) de danger:	 
Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : ÉLECTROFUGE 200 - ND
Ref.Nr.: BDS001129_2_20130705

Date de création/révision 05.07.13 Version : 2.0
Remplace : BDS001129_20120117

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
 P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur les dangers: Aucun(e)

Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne 67/548 Annexe VI 9.4)

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	204-065-8	30-60	F+	12	A
acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	5-10	F,Xi	11-36-66-67	B
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	201-159-0	5-10	F,Xi	11-36-66-67	A
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	931-254-9	5-10	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B,P
2-Propanol, 1-ethoxy-, acetate	54839-24-6	259-370-9	1-5		10-67	
xylène	1330-20-7	215-535-7	<12.5	Xn	10-20/21-38	A
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	203-961-6	<0.1	Xi	36	A
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	247-761-7	<0.05	T,N	22-23/24-34-43-50/53	

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	30-60	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
acétate d'éthyle		141-78-6	205-500-4	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
butanone; méthyléthylcétone		78-93-3	201-159-0	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : ÉLECTROFUGE 200 - ND
Ref.Nr.: BDS001129_2_20130705
Date de création/révision : 05.07.13 Version : 2.0
Remplace : BDS001129_20120117

			0				
naphta léger (pétrole), hydrotraité	01-2119484651-34	64742-49-0	931-254-9	5-10	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B,P
2-Propanol, 1-ethoxy-, acetate		54839-24-6	259-370-9	1-5	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	
xylène		1330-20-7	215-535-7	<12.5	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2	H226,H332,H312,H315	A
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		112-34-5	203-961-6	<0.1	Eye Irrit. 2	H319	A
2-octyl-2H-isothiazole-3-one		26530-20-1	247-761-7	<0.05	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H331,H311,H302,H314,H317,H400,H410	

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Faire appel à un médecin immédiatement
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Consulter un médecin
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	ÉLECTROFUGE 200 - ND	Date de création/révision :	05.07.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS001129_2_20130705	Remplace :	BDS001129_20120117

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO, CO2
HF peut se former en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié
Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : ÉLECTROFUGE 200 - ND
Ref.Nr.: BDS001129_2_20130705

Date de création/révision 05.07.13 Version : 2.0
Remplace : BDS001129_20120117

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits anti-corrosion

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VME	10 ppm
		VLE	15 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
		VLE	100 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VME	10 ppm
		VLE	15 ppm

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : ÉLECTROFUGE 200 - ND
Ref.Nr.: BDS001129_2_20130705
Date de création/révision : 05.07.13 Version : 2.0
Remplace : BDS001129_20120117

oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm
		VLE	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
2-Propanol, 1-ethoxy-, acetate	54839-24-6	VME	50 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VME	10 ppm
		VLE	15 ppm
xylène	1330-20-7	VME	221 mg/m ³
		VLE	442 mg/m ³
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	1000 mg/m ³
		VLE	1500 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate
 Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
 Assurer une ventilation adéquate

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
 Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)

la peau et les mains : Porter des gants
 (caoutchouc butyl)

les yeux : Porter des lunettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : ÉLECTROFUGE 200 - ND
Ref.Nr.: BDS001129_2_20130705
Date de création/révision : 05.07.13 Version : 2.0
Remplace : BDS001129_20120117

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur DME.
couleur : Incolore à jaune.
odeur : Odeur caractéristique.
pH : Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition : Non connu.
Point d'éclair : < 0 °C
Vitesse d'évaporation : Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu.
limite inférieure : Non connu.
Pression de vapeur : Non connu.
Densité relative : 0.88 g/cm³ (à 20°C).
Hydrosolubilité : Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité : > 200 °C
Viscosité : Non connu.

9.2. Autres informations

COV: 675 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO₂
HF peut se former en cas d'incendie

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : ÉLECTROFUGE 200 - ND
Ref.Nr.: BDS001129_2_20130705
Date de création/révision : 05.07.13 Version : 2.0
Remplace : BDS001129_20120117

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation : L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion : Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
Contact avec la peau : Irritant pour la peau
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

Donnés toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
acétate d'éthyle	141-78-6	LD50 oral rat	5620 mg/kg
		LC50 inhal.rat	30 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 20000 mg/kg
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
acétate d'éthyle	141-78-6	IC50 algae	5600 mg/l
		LC50 fish	230 mg/l
		EC50 daphnia	610 mg/l
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	IC50 algae	55 mg/l
		LC50 fish	> 1 mg/l
		EC50 daphnia	3.87 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	ÉLECTROFUGE 200 - ND	Date de création/révision :	05.07.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS001129_2_20130705	Remplace :	BDS001129_20120117

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification:5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour Non

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : ÉLECTROFUGE 200 - ND
Ref.Nr.: BDS001129_2_20130705
Date de création/révision : 05.07.13 Version : 2.0
Remplace : BDS001129_20120117

l'environnement:
 IMDG - Marine polluant: No
 IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)
 IMDG - Ems: F-D, S-U
 IATA/ICAO - PAX: 203
 IATA/ICAO - CAO: 203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
 Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
 Directive 99/45/CE
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	601: Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non, 606: Cétones, benzoquinone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:

R10: Inflammable.
 R11: Facilement inflammable.
 R12: Extrêmement inflammable.
 R22: Nocif en cas d'ingestion.
 R34: Provoque des brûlures.
 R36: Irritant pour les yeux.
 R38: Irritant pour la peau.



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	ÉLECTROFUGE 200 - ND	Date de création/révision	05.07.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS001129_2_20130705	Remplace :	BDS001129_20120117

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R23/24: Toxique par inhalation et par contact avec la peau.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 : Toxique par contact cutané.
H312 : Nocif par contact cutané.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.